Arrêté n° 1870 CM du 19 octobre 2023 portant nomination de Mme Aurélie Brioudes en qualité de directrice de la biosécurité, par intérim

(NOR : DBS23000283AC)
Paru in extenso au journal officiel n°85 N du 24/10/2023 à la page 22408 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 24/10/2023

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 169 CM du 17 février 2017 portant création et organisation de la direction de la biosécurité ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 18 octobre 2023,

Arrête :

Article 1er

Mme Aurélie Brioudes est nommée en qualité de directrice de la biosécurité, par intérim, à compter du 1er novembre 2023.

Art. 2

Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 octobre 2023.

Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'agriculture
et des ressources marines,
Taivini TEAI.